

Présents :

- Mmes : BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie et BOINNARD MORALLET Laurence.
- Mrs : MORAND Jean-Claude, BAUD Jérôme, MENOUD Florian, ROSSET Mickaël et VAUTHAY Michaël.

Excusés :

- Mme VAUTHAY Eliane, Mrs BENOIT Stéphane et VULLIEZ Christian.
- Mr COURRIER Fabien en retard.

Mme VAUTHAY Eliane donne pouvoir à Mr Jean-Claude MORAND.

Absents :

- Mme ROSSET Erika.

Ordre du jour :

- Délibération pour le budget cimetière
- Marché de travaux de Saint Martin (Eau et réseaux secs)
- Point sur le dossier de la sécurisation de la traversée du village
- Travaux concernant la coupe du bâtiment appartenant à M. ROSSET André, aux Meuniers
- Convention agriculteurs
- Urbanisme
- Point sur le recensement
- Organisation commission communale des impôts
- Dossier CDAS
- Questions diverses

La séance est ouverte à 19h10.

Mr le maire propose le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 12 janvier 2023 ; celui-ci est adopté à l'unanimité.

Mickael ROSSET est nommé secrétaire de la séance.

1. Urbanisme

La commission d'urbanisme qui s'est réunie le 23 janvier et le 10 février 2023 a étudié : 11 cua, 1 cub, 1 dp et 1 dia.

2. Chapelle de Saint-Martin

Le marché et engagé et l'ouverture des plis aura lieux le 24 mars. Les conventions avec les propriétaires des terrains aux alentours doivent être réalisés pour permettre le drainage des eaux pluviales.

3. Lettre du président de l'ADM74 relative à l'enquête départementale sur les besoins en écogardes

2 écogardes agissent déjà sur le territoire de la CCHC. Ce besoin pourra être réévalué le cas échéant.

4. Réunion relative au périscolaire hors période scolaire

Concernant l'utilisation de l'école pour la mise en place d'un périscolaire hors période scolaire, des problèmes d'organisation concernant les locaux, l'encadrement et le financement ont été soulevés. Mr le maire propose une éventuelle utilisation de la salle de la cantine mais des problèmes d'hygiène peuvent se poser. La réponse du directeur Mr Benoit EMPYAZ met en avant les complications et l'inadéquation avec les bienfaits pédagogiques. Mr le maire souligne qu'il est impératif de dissocier ce service du service courant en période scolaire. Laurence BOINNARD MORALLET souligne que ce service serait assuré par une association.

5. Délibération pour le budget cimetière

Suite au retour de la sous-préfecture, une délibération doit être prise pour régulariser la situation d'un point de vue comptable. Mr le maire a demandé, au service de la sous-préfecture, un modèle type de délibération afin de s'assurer de répondre aux exigences de ce service.

Le conseil municipal délibère et approuve cette avance de trésorerie à l'unanimité.

N° 2023/002/002

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE
COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre février,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 17/02/2023
Nombre de membres en exercice : 13 VOTANTS Contre : 0
Nombre de membres présents : 8 Pour : 9
Nombre de membres votants : 9 Abstention : 0

PRESENTS : BOINNARD Nadine, BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, BAUD Jérôme et VAUTHAY Michaël.

ABSENTS EXCUSÉS : VAUTHAY Eliane, COURRIER Fabien, BENOIT Stéphane, VULLIEZ Christian.

ABSENT : ROSSET Erika

POUVOIR : Eliane VAUTHAY donne pouvoir à Jean-Claude MORAND.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : AVANCE TRESORERIE _BUDGET CIMETIERE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la délibération 2021/014/004 du 21/10/2021 portant création du budget annexe CIMETIERE

VU les dispositions du code général des impôts et de l'instruction budgétaire et comptable

CONSIDERANT que les opérations budgétaires « CIMETIERE » doivent être intégrées au sein d'un budget annexe,

CONSIDERANT le besoin d'avance de trésorerie afin de permettre d'honorer les paiements sur le budget annexe

CONSIDERANT que la somme versée du budget principal ne donnera pas lieu à versement d'intérêts et sera remboursée dès que la trésorerie du budget annexe sera disponible en fonction de la vente de caveaux (et certainement sur plusieurs exercices),

CONSIDERANT que cette opération sera comptabilisée au compte 1687_Autres dettes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser la somme de 16 800,00 € au titre d'avance de trésorerie du budget principal au budget annexe « CIMETIERE » sur l'exercice 2022,

PRECISE que la somme versée ne donne pas lieu à versement d'intérêts et sera remboursée dès que la trésorerie du budget « CIMETIERE » sera disponible, en fonction de la vente des caveaux (et certainement sur plusieurs exercices),

AUTORISE en conséquence M. le Maire à signer toute pièce utile pour mener à bien ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël

Certifié exécutoire le
Transmise en Sous-Préfecture le
Affiché le



6. Marché de travaux de Saint Martin (Eau et réseaux secs)

La commission a validé, sur avis du Syane, les entreprises GIROD FRERES et DAZZA pour réaliser les travaux.

Mr COURRIER Fabien intègre la séance à 19h52.

Les travaux doivent débuter au mois d'avril 2023 et une délibération doit être prise pour approuver le plan de financement. Coût des travaux : 362 875.31 € pour une participation de la commune à hauteur de 96 725.98 €.

Le conseil municipal délibère et approuve ce plan à l'unanimité.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT : HAUTE SAVOIE

COMMUNE : SEYTROUX

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre février,
Le Conseil Municipal de la Commune de SEYTROUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. MORAND Jean-Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/02/2023

Nombre de membres en exercice	: 13	VOTANTS	Contre	: 0
Nombre de membres présents	: 9		Pour	: 10
Nombre de membres votants	: 10		Abstention	: 0

PRESENTS : BOINNARD Nadine, BOINNARD MORALLET Laurence, BOYAT Sylvie, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, BAUD Jérôme et VAUTHAY Michaël.

ABSENTS EXCUSES : VAUTHAY Eliane, BENOIT Stéphane, VULLIEZ Christian.

ABSENT : ROSSET Erika

POUVOIR : Eliane VAUTHAY donne pouvoir à Jean-Claude MORAND.

Monsieur ROSSET Mickaël a été nommé Secrétaire de séance.

OBJET : TRAVAUX DU SYANE HAMEAU DE SAINT MARTIN et SOUS LE CHEMIN

Monsieur le Maire, expose que,

LE SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2023, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération « **HAMEAU DE SAINT MARTIN-SOUS LE CHEMIN** » figurant sur le tableau en annexe :

d'un montant global estimé à : 362 875,31 Euros
avec une participation financière communale s'élevant à : 85 839,72 Euros
et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 10 886,26 Euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de SEYTROUX

- 1) **APPROUVE** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- 2) **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré, **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière

d'un montant global estimé à : 362 875,31 Euros
avec une participation financière communale s'élevant à : 85 839,72 Euros
et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à : 10 886,26 Euros

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 8 709,01 Euros
sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.

N° 2023/002/001

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit **68 671,78 euros**
Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire, M. MORAND Jean-Claude

Le secrétaire de séance, M. ROSSET Mickaël



Certifié exécutoire le
Transmise en Sous-Préfecture le
Affiché le

N° de l'opération : 20072			Opération : HAMEAU DE ST MARTIN - SOUS LE CHEMIN				REPARTITION DU FINANCEMENT							
Code programme Année de la demande N° de la demande N° de la demande	Sous-opération	Nature	Montant HT de la dépense	TVA	Montant TTC de la dépense	Participation du Syane				Participation de la commune				
						Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du Syane	Total Syane	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge de la commune	Total commune	
Electricité														
MRR	20072	00	Mise en souterrain réseau - Commune rurale- FACE 100%	168 189,61 €	33 637,92 €	201 827,53 €	100%	168 189,61 €	33 637,92 €	201 827,53 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MRR	20072	01	Mise en souterrain branchements - Commune rurale- FACE 100%	57 365,41 €	11 473,08 €	68 838,49 €	100%	57 365,41 €	11 473,08 €	68 838,49 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Sous-total				225 555,02 €	45 111,00 €	270 666,02 €		225 555,02 €	45 111,00 €	270 666,02 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Eclairage public														
EPI	20072	02	Eclairage Public coordonné avec enfouissement BT	20 170,57 €	4 034,11 €	24 204,68 €	Plafond	2 400,00 €	3 969,57 €	6 369,57 €	Plafond	17 770,57 €	64,54 €	17 835,11 €
Sous-total				20 170,57 €	4 034,11 €	24 204,68 €		2 400,00 €	3 969,57 €	6 369,57 €		17 770,57 €	64,54 €	17 835,11 €
Réseaux de Télécommunications														
OR	20072	03	Rétablissement réseau Orange	56 670,51 €	11 334,10 €	68 004,61 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100%	56 670,51 €	11 334,10 €	68 004,61 €
Sous-total				56 670,51 €	11 334,10 €	68 004,61 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		56 670,51 €	11 334,10 €	68 004,61 €
TOTAL				302 396,09 €	60 479,21 €	362 875,31 €		227 965,02 €	49 080,57 €	277 045,59 €		74 441,08 €	11 398,64 €	85 839,72 €

Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune : 3 % du montant total TTC (hors Gène Ciel pour Fibre Optique - Collecte)	10 886,29 €
--	-------------

La contribution au budget de fonctionnement du Syane fera l'objet d'un règlement séparé sous forme de fonds propres, conformément aux instructions et règles de la comptabilité publique. Ce recouvrement sera effectué après la réception de la première facture de travaux.

La participation de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme de fonds propres:

- 80 % de la quote-part, soit **69 671,78** euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.
- 80 % de la contribution au budget de fonctionnement, soit **8 709,01** euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.



Mr le maire lit la convention établie avec l'entreprise DAVIET pour la maîtrise d'œuvre concernant l'extension du réseau d'eau potable à Saint Martin. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention par Mr le maire pour un montant de 5 098.85 € TTC

7. Point sur le dossier de la sécurisation de la traversée du village

Une réunion a eu lieu avec l'entreprise de géomètre BARNOUD TROMBERT. Mr le maire expose le projet. Une demande a été faite pour chiffrer celui-ci et les propriétaires seront consultés pour savoir s'il y a des projets privés prévus sur les abords. Le but est de présenter au département l'ensemble de la traversée jusqu'au pont MOLLINET. Un passage piéton sera réalisé sans décrochement avec marquage.

8. Travaux concernant la coupe du bâtiment appartenant à M. ROSSET André, aux Meuniers

La parcelle D 958 mise en vente par M. ROSSET André comporte 2 bâtiments mais le bâtiment nord constitue un obstacle pour la voirie. La question de la démolition s'est posée mais l'acheteur doit être dédommagé. La solution de découper le bâtiment a été abordée et cette option prévoit que la partie démolie soit cédée à la commune si celle-ci prend à sa charge la démolition de la partie maçonnerie pour un montant de 11 192 € TTC. Le conseil municipal donne un avis favorable de principe pour cette 2^e option avec toutefois des réserves concernant l'esthétisme lié à l'avancée du toit. Le conseil municipal tient également à souligner la bonne coopération du propriétaire dans cette affaire.

9. Convention agriculteurs

Une convention a été établie concernant l'eau consommée sur le domaine public par les agriculteurs. Des cuves sont remplies sur le domaine public au travers des bornes incendie mais cette consommation est comptabilisée comme fuite dans

le RPQS. Cette consommation doit être justifiée sous peine de payer double redevance. La convention mise en place prévoyait la fourniture d'un compteur dont l'utilisation serait obligatoire sous peine d'amende.

Mr le maire lit la convention en question et fait remarquer que toutes les communes ne font pas la gratuité de l'eau aux agriculteurs.

Il est à rappeler d'éviter les « coups de béliers » qui impliquent des variations importantes de pression sur le réseau.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité la reconduction de cette convention pour les 3 prochaines années.

10. Point sur le recensement

539 habitants ont été recensés mais des données sont toujours en attente : maisons de retraite, étudiants... Il est signalé de plus que quelques habitants n'ont pas voulu répondre à l'enquête.

11. Organisation commission communale des impôts

La date de la prochaine commission est fixée au 17 mars à 14h30. Il s'agit d'une commission mixte comportant des élus et des représentants de la population.

12. Dossier CDAS

Un dossier destiné à renouveler le camion de l'agent multi-technique pourrait être déposé dans le cadre des aides proposées par le département. Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

13. Questions diverses

Nadine BOINNARD fait part des mécontentements concernant la qualité du ménage sur les locaux de la bibliothèque. La question d'embaucher ou de faire appel à une entreprise privée se pose.

Mickael VAUTHAY propose de fixer la date de la journée de l'environnement. La date du 13 mai avec report le 3 juin est retenue. La commission environnement se réunira le jeudi 6 avril à 19h30 pour en concevoir l'organisation. Le thème de cette session portera sur l'eau et l'assainissement.

Laurence BOINNARD MORALLET propose les dates du 25 mars et du 22 avril pour les formations au 1^{er} secours.

Mickael VAUTHAY fait remarquer que la communication pourrait être plus efficace, notamment sur les réseaux sociaux. Mickael ROSSET répond que tout élu peut-être administrateur du site Facebook « Seytroux officiel ». Les élus évoquent la réalisation d'un bulletin municipal.

La séance est levée à 22h15.